

18 sep 2008 -11:44

Appartient à Conseil des ministres du 18 septembre 2008

Projet pilote psychiatrie

Prolongation du projet pilote en psychiatrie pour les patients présentant un double diagnostic

Prolongation du projet pilote en psychiatrie pour les patients présentant un double diagnostic

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des ministres a approuvé huit conventions pour la prolongation du projet pilote de traitement intensif de patients présentant un double diagnostic.

Le projet pilote consiste, depuis 2003, en huit unités de crises réparties entre les différentes provinces. Les huit conventions prolongent le projet pilote du 1er août 2008 au 30 juin 2009. Pour le développement d'un centre de crise dans le Hainaut, un nouvel appel a été lancé.

Le projet pilote, qui a débuté le 1er octobre 2002, offre un traitement intensif de maximum 5 jours à des patients en situation de crise qui souffrent à la fois d'un trouble psychiatrique et d'un problème lié à la consommation de substances psychoactives. L'objectif de ce projet est de stabiliser ces patients et de les réorienter vers des services ambulatoires ou résidentiels classiques, sur la base de la concertation organisée par le case manager. Ce dernier assure donc la poursuite des soins en déterminant le trajet de soins à suivre.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>